

que dans les autres professions libérales on se procure de sûrs et abondans moyens d'instruction, l'étudiant en droit soit laissé à lui seul, errant sans guide comme dans un vaste désert, perdu comme dans un labyrinthe. Que diraient d'un pareil état de choses les hommes de loi du continent ? les Russes, obligés de donner six ans d'études préliminaires ; les Allemands, qui ne parviennent à la profession qu'après sept ans d'une application sérieuse ; les Français ou même les Américains, tous soumis à de rudes épreuves, à un long et pénible apprentissage ; — que diraient-ils ? quel serait leur étonnement, s'ils pouvaient comprendre, (et la chose n'est pas facile pour eux,) que tout ce que l'on exige en Angleterre pour admettre un candidat à une position la plus importante dans le cercle des occupations humaines, où la vie, la liberté et la fortune de ses concitoyens peuvent être confiées à ses soins, consiste presque uniquement dans un certain nombre de dîners auxquels il a dû participer de temps à autre.

“ La science du droit, ” dit Edmund Burke, “ est la gloire et l'orgueil de l'esprit humain : — malgré ses défauts, son verbiage et ses erreurs, elle renferme la sagesse et l'expérience des siècles, — faisant harmoniser les principes du droit naturel avec la variété infinie des affaires humaines. ”

Les sentiers qui conduisent à cette science sont en effet remplis d'obstacles et de difficultés ; et quoique nous soyons d'avis qu'ils ne peuvent être surmontés que par le travail, néanmoins nous ne voyons pas de raisons légitimes d'augmenter ces difficultés, par un manque total de système dans les études légales ; système qui, sans dispenser de donner un travail si utile dans l'acquisition des principes et des règles d'une science abstraite, permettrait à ce travail d'effectuer davantage, et rendrait la tâche plus facile, et plus profitable dans ses résultats.

Nous nous réjouissons que l'attention d'hommes éminemment qualifiés se soit portée vers ce sujet. Quelques tentatives avaient été essayées ci-devant, mais sans effet, car il leur manquait pour gagner la confiance publique, la sanction du mérite et de la considération d'hommes distingués